



CONSEIL INTERCOMMUNAL «SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS»

BUSSIGNY-PRES-LAUSANNE – CHAVANNES-PRES-RENEIS - CRISSIER – ECUBLENS – PRILLY - RENENS - SAINT-SULPICE - VILLARS-SAINTE-CROIX

PROCES-VERBAL N° 2

**Séance du Conseil intercommunal du
mardi 20 novembre 2007, à 20h15 à Prilly,
Salle Castelmont**

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'installation du 24 octobre 2007
4. Correspondances
5. Communications du Bureau
6. Communications du Comité de direction
7. Assermentations
8. Préavis n° 01/2007 : *Autorisation générale de plaider à accorder au Conseil de direction pour la suite de la législature 2006-2011*
9. Préavis n° 02/2007 : *Compétences des dépenses financières du Comité de direction en matière de crédits supplémentaires pour la suite de la législature 2006-2011*
10. Discussion préalable sur le projet de *Règlement du Conseil intercommunal – Sécurité dans l'Ouest lausannois*
11. Motions, postulats, interpellations
12. Questions
13. Divers

M. le Président Delessert ouvre la séance à 20h20.

1. Appel

Vingt-et-un délégués assermentés sont présents. Le Conseil intercommunal peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance d'installation du 24 octobre 2007

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Il sera également signé par le préfet Jacques Nicod, qui a dirigé une partie de la séance.

4. Correspondances

M. le Président signale que le Bureau n'a pas reçu de correspondances depuis la dernière séance.

Il demande aux délégués d'envoyer toutes communications concernant le Conseil intercommunal directement à la secrétaire, selon coordonnées mentionnées en pied de page des documents relatifs au Conseil.

5. Communications du Bureau

- Bureau : Le Bureau s'est réuni à deux reprises. Il a décidé de se constituer au complet, avec président, vice-président, scrutateurs, scrutatrices suppléantes et secrétaire.
- Questionnaire : M. le Président demande à tous les délégués de retourner rempli à la secrétaire le questionnaire relatif à leurs coordonnées, notamment bancaires pour le versement des jetons de présence.
- Prochaine séance du Conseil intercommunal : Elle aura lieu le 11 décembre 2007 à 20h15 à la Salle de spectacles de Renens. La séance du 5 décembre a été annulée pour donner un peu plus de temps aux commissions pour faire leur travail.
- Lieu des futures séances : Le Bureau a décidé d'établir un tournoi alphabétique, en partant d'Ecublens, où a eu lieu la séance d'installation.
- Publicité des séances du Conseil intercommunal : Les communes reçoivent les convocations du Conseil intercommunal et sont invitées à les afficher, les séances étant publiques. Les communes recevront également les procès-verbaux des séances.

6. Communications du Comité de direction

Mme Claudine Wyssa, présidente, excuse l'absence de Mme Michelle Beaud, de Crissier.

Les décisions prises par le Comité de direction sont les suivantes :

- L'organigramme a été adopté et l'état-major du futur corps de police nommé. Tous les postes futurs ont été mis au concours; 80% d'entre eux sont déjà pourvus et le reste devrait l'être rapidement. La structure sera prête à fonctionner le 1^{er} janvier 2008.
- La Commune de Renens a accepté d'assumer certaines tâches, notamment techniques. Elle fournira en particulier les services suivants : informatique, finances et paiement des salaires.
- L'Association ne sera pas en mesure de reprendre l'ensemble du personnel au 1^{er} janvier 2008. Les employés resteront engagés par leurs communes respectives jusqu'au 1^{er} juillet, ce qui donnera du temps pour rédiger et adopter le futur statut du personnel.

7. Assermentations

M. Maurice Masson a quitté le Conseil communal d'Ecublens et ne peut dès lors plus siéger au Conseil intercommunal. N'ayant pas été assermenté le 24 octobre dernier, il ne le sera pas non plus ce soir. La Commune d'Ecublens fera le nécessaire pour le remplacer pour une prochaine séance.

Mmes Verena Berseth et Catheline Reymond ainsi que M. Marcel Panzera sont assermentés séance tenante.

Le Conseil intercommunal de ce soir est maintenant composé de 24 délégués.

8. Préavis n° 01/2007 : *Autorisation générale de plaider à accorder au Conseil de direction pour la suite de la législature 2006-2011*

M. Olivier Barraud, de Renens, président-rapporteur de la commission de gestion, lit le rapport de la commission.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas utilisée.

M. Barraud lit les conclusions du rapport.

A main levée, à l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL
"SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

- vu le préavis no 01/2007 du Comité de direction du 24 octobre 2007,
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. décide d'accorder une autorisation générale de plaider au Comité de direction de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" pour la suite de la législature de 2006 à 2011.

9. Préavis n° 02/2007 : *Compétences des dépenses financières du Comité de direction en matière de crédits supplémentaires pour la suite de la législature 2006-2011*

M. Olivier Barraud lit le rapport de la commission. Celle-ci propose un amendement, soit ajouter aux conclusions, point 1 :

Pour chaque cas de dépenses exceptionnelles et imprévisibles, le Comité de direction en informe dûment la commission de gestion du Conseil intercommunal.

Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil intercommunal.

Mme Claudine Wyssa, au nom du Comité de direction, accepte cet amendement. Il est évident pour le Comité de direction d'informer le Conseil intercommunal de toute dépense non prévisible. Quant à l'approbation de la dépense par le Conseil, elle se fait de toute manière lors de l'examen des comptes.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas utilisée.

M. Barraud lit les conclusions du rapport telles qu'amendées.

A main levée, à l'unanimité moins deux abstentions,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL
"SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

- vu le préavis no 02/2007 relatif aux compétences financières du Comité de direction en matière de crédits complémentaires pour la suite de la législature 2006-2011,
 - ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
1. décide d'accorder au Comité de direction de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" une autorisation arrétant la limite des crédits complémentaires à CHF 50'000,-- par cas pour la suite de la législature de 2006 à 2011.

Pour chaque cas de dépenses exceptionnelles et imprévisibles, le Comité de direction en informe dûment la commission de gestion du Conseil intercommunal.

Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil intercommunal.

10. Discussion préalable sur le projet de *Règlement du Conseil intercommunal – Sécurité dans l'Ouest lausannois*

M. le président précise que le préavis n'est pas encore prêt et qu'il s'agit ce soir d'une simple approche du projet de règlement. Une commission, présidée par M. Frédéric Hubleur, a déjà été nommée pour examiner ce préavis et déposer son rapport pour la séance du 11 décembre. Cette commission prendra note des remarques pour ses travaux.

Le document est parcouru chapitre par chapitre :

- M. Patrick Martin, Crissier – Art. 3 : si une commune se développe très vite, peut-elle changer son nombre de délégués ?
- M. Fabien Deillon, Prilly – Art. 19 : il propose de nommer des suppléants à la commission de gestion, qui doit pouvoir fonctionner régulièrement et devrait être représentée par un membre par commune.
- M. Marcel Panzera, St-Sulpice – Art. 19 : on parle de "Commission de gestion"; ne s'agit-il pas de la "Commission de gestion et des finances" ?
- Mme Catheline Reymond, Renens – L'art. 22.2 prévoit que les commissions ad hoc sont constituées par le Bureau du Conseil, à moins que le Conseil ne décide de les nommer lui-même. Ce n'est pas très clair; qui décide ?
- M. Olivier Barraud : il propose que le Conseil se réunisse plus souvent que deux fois par année. En fondant cette association, les communes ont délégué une compétence très importante, la sécurité. Le Conseil ne doit pas être un simple organe pour entériner les comptes et le budget.
- Concernant les commissions ad hoc, M. Mehdi Lagger, d'Ecublens, signale que le Bureau a décidé jusqu'ici de nommer les délégués par ordre alphabétique dans les communes qui ont plusieurs délégués; dans les communes qui n'ont que deux délégués, celui qui n'est pas membre de la commission de gestion est nommé dans la commission ad hoc.
- M. Deillon – Art. 29 : il pense que cet article est semi contradictoire avec l'art 22.2.
- M. Jean-Marc Dupuis, Renens – Art. 34 : il propose de passer le délai de 5 jours à 10 jours et suggère que tous les délégués reçoivent le rapport avant la séance.
M. Barraud constate que les commissions doivent actuellement travailler dans l'urgence et demande un peu d'indulgence, notamment pour la rédaction des rapports, car les délais sont extrêmement courts.
- M. Jean-François Jolimay, Bussigny-près-Lausanne – Art. 39 : il ne comprend pas l'idée des buts optionnels, qui ne concerneraient que quelques communes.
Mme Wyssa répond qu'il a été envisagé, au début des réflexions, que cette association puisse avoir d'autres buts (par exemple PCI). Il s'agirait alors d'une

association à buts multiples et à géométrie variable et certains objets pourraient ne pas concerner toutes les communes.

M. Deillon propose d'en tenir compte dans la composition des commissions de manière à ce que les communes concernées au moins soient représentées dans les commissions.

- M. Barraud – Art. 46 : il propose à la commission de réfléchir à donner un délai maximum, et non à le laisser libre (par exemple une année).
- Mme Reymond – L'art. 57 prévoit que les délégués se lèvent pour s'exprimer, alors que personne ne le fait ce soir. Faut-il supprimer cette exigence ?
- M. Jolimay – L'art. 66 prévoit le dépôt du budget au 31 août et son adoption au 30 septembre. Il juge ce délai d'un mois un peu court.

Mme Wyssa rappelle que le budget doit ensuite être envoyé à toutes les communes pour l'établissement de leur propre budget. Si le montant global est élevé, le budget de l'association n'est en réalité pas compliqué et n'est pas très long à examiner.

M. le Président invite la commission de gestion à d'ores et déjà agender des séances en septembre.

11. Motions, postulats, interpellations

Néant.

12. Questions

M. Barraud demande au Bureau quelles dispositions ont été prises pour assurer le suivi médiatique des débats du Conseil intercommunal ?

M. Delessert répond que le Bureau a été attentif à cette question. Les documents de séance ont été communiqués aux médias suivants : Journal de Morges, Le Serpeliou (St-Sulpice), 24 Heures, TVRL, Le Matin Bleu et 20 Minutes. Il précise également que le Bureau se penchera sur le principe de publicité des travaux, qui sera discuté au Conseil intercommunal lors d'une prochaine séance.

13. Divers

M. Pierre Mühlethaler, Crissier, constate que ce soir, le Conseil a été convoqué en urgence. Il espère que la prochaine fois, ce sera à l'intérieur de la limite de 20 jours.

M. Delessert répond que le Bureau fait le mieux possible, et que les dates ont été communiquées depuis longtemps aux délégués pour permettre à chacun de les agender assez tôt.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite les personnes présentes à la collation offerte par la Commune de Prilly.

La séance est levée à 21h20.

Le Conseil intercommunal :

Le président :

La secrétaire :

Pascal Delessert

Claire Richard